

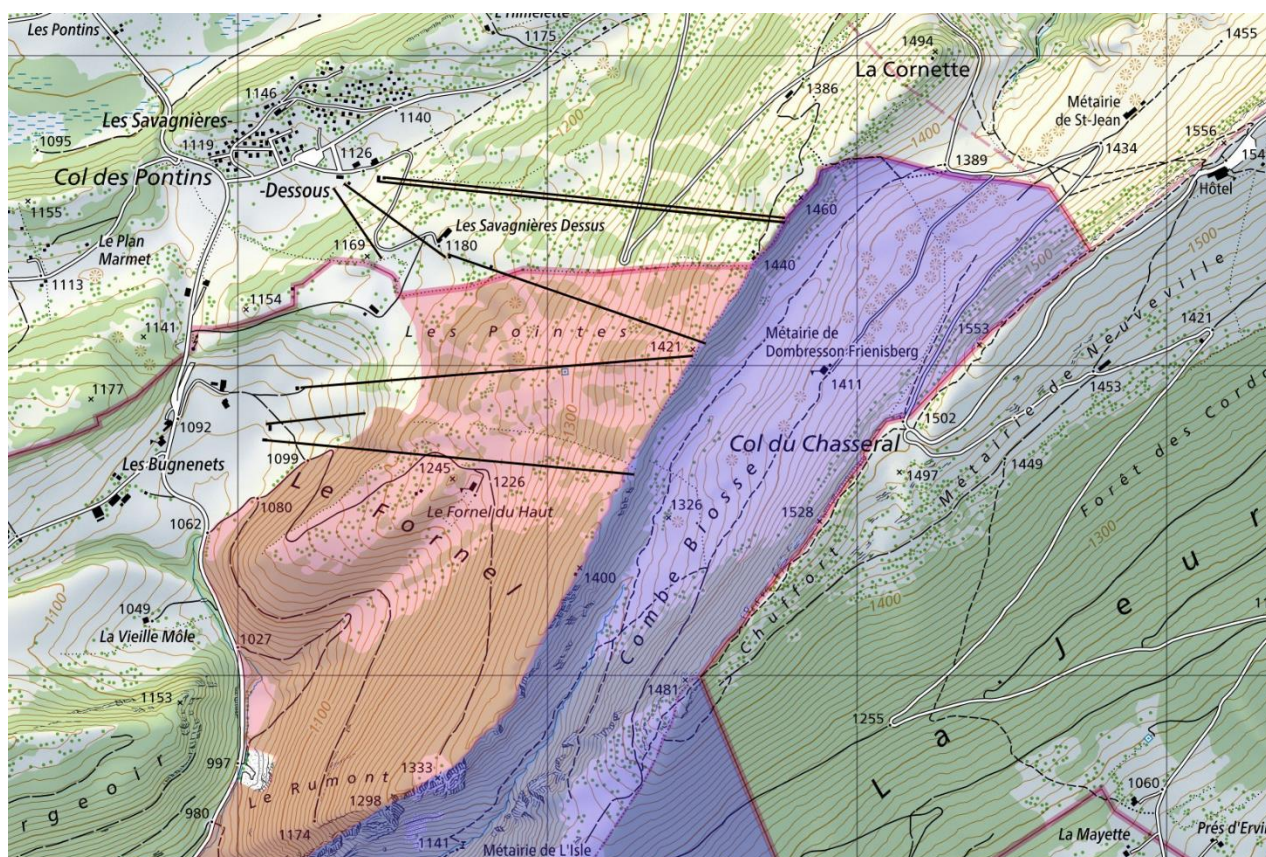
Le ski aux Bugnenets est menacé !

L'extension de la réserve naturelle de la Combe-Biosse envisagée par le Canton de Neuchâtel pourrait être fatale à la station.

Le ski alpin est l'activité de sports et de loisirs hivernaux principale en Suisse. Depuis 1953, date d'ouverture de la station des Bugnenets, la pratique de ce sport a conquis un public toujours plus important au sein de l'Arc jurassien et du Canton de Neuchâtel.

Si le dérèglement climatique complique la gestion d'un domaine skiable de moyenne altitude, il n'en demeure pas moins que quelque 60'000 adeptes de ce sport le pratiquent chaque hiver aux Bugnenets-Savagnières (moyenne des 10 dernières années).

Actuellement, la réserve naturelle de la Combe-Biosse borde le domaine skiable sur son flanc sud. Cette délimitation validée en 1977 (zone violette ci-dessous), fait partie de l'Inventaire fédéral des paysages (IFP), sans recoupement avec le périmètre d'exploitation de la station. La situation n'induit aucun conflit puisque la crête sépare naturellement la zone de protection de la nature et celle de loisirs.



Dans son projet de Plan d'affectation cantonal (PAC), le Canton de Neuchâtel prévoit une extension du périmètre de protection fédérale (zone rose ci-dessus), qui couvrirait la quasi-totalité du territoire neuchâtelois du domaine des Bugnenets-Savagnières. Ainsi, la zone rose-violet correspond au territoire du nouvel inventaire cantonal des objets que l'État de Neuchâtel entend mettre sous protection (ICOP).

Si cette intention devait être validée, la zone considérée serait soumise à la Loi cantonale sur la protection de la nature, ce qui impliquerait concrètement que tout développement du domaine, voire même son simple maintien par la mise en conformité des téléskis aux normes de la Confédération, deviendrait quasi impossible. Tous les efforts consentis par les Bugnenets-Savagnières afin d'offrir à la population régionale un domaine attrayant pour pratiquer son sport hivernal favori seraient réduits à néant. Il planerait incontestablement une menace de disparition de la pratique du ski dans cette partie du canton.

Le Canton doit reconnaître les conséquences fatales de cette proposition d'extension et y renoncer pour considérer que l'activité de ski est prioritaire dans le périmètre actuel. Les autorités cantonales doivent aussi renoncer à l'extension de la zone de protection afin de permettre la création d'activités touristiques et de loisirs quatre saisons dans la zone du domaine skiable.

Dans le cadre de la consultation prévue cette année, les Bugnenets-Savagnières entendent faire valoir leur rôle socio-économique et s'opposent à l'extension envisagée. Cette récolte de signatures est réalisée de manière anticipée, en raison de l'activité saisonnière de la station. Elle se fera aussi en ligne.

En signant notre pétition, vous contribuez au maintien d'une activité sportive et touristique aux Bugnenets.

Elle peut être téléchargée ou signée en ligne sur notre site internet :
www.chasseral-snow.ch

Les documents papier sont à renvoyer jusqu'au 15 mars 2024 à :
Bugnenets-Savagnières S.A
c/o Etude NVLE
Faubourg du Lac 2
2000 Neuchâtel

Merci de votre précieux soutien !

PÉTITION ¹ADRESSÉE AU CONSEIL D'ÉTAT ET AU GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Le ski aux Bugnenets est menacé !

L'extension de la réserve naturelle de la Combe-Biosse envisagée par le Canton de Neuchâtel pourrait être fatale à la station.

Objectif de la pétition :

- Le Conseil d'État et le Grand Conseil neuchâtelois doivent reconnaître les conséquences fatales de cette proposition d'extension et y renoncer pour considérer que l'activité du ski est prioritaire dans le périmètre actuel.
- Les autorités cantonales doivent aussi renoncer à l'extension de la zone de protection afin de permettre la création d'activités touristiques et de loisirs quatre saisons dans la zone du domaine skiable.

En signant cette pétition, vous contribuez au maintien d'une activité sportive et touristique aux Bugnenets ! Merci de votre précieux soutien.

Prière de renvoyer cette pétition à : Bugnenets-Savagnières S.A., c/o Etude NVLE, Faubourg du Lac 2, 2000 Neuchâtel, jusqu'au 15 mars 2024.

Signataires :				
Nom	Prénom	Adresse	N° postal et localité	Signature

Cette pétition peut être téléchargée ou signée en ligne via notre site : www.chasseral-snow.ch

¹ En application de la Loi sur le droit de pétition du 15 mars 2005 (LDPé) ; RSN 151.115